

## « Droit de retour : pratiques littéraires autochtones d'ethnographie inversée (1902-2021) »

Alors qu'il est établi que la production et les études littéraires autochtones contribuent à la défense et à la définition de la souveraineté politique et culturelle autochtone, cette thèse s'interroge sur la manière dont nous, lectorat euro-américain, pouvons bien lire la littérature autochtone. Comme le déplorent de nombreuses voix aux États-Unis et ailleurs, cette littérature est encore aujourd'hui soumise à une demande d'explication ethnographique. Aussi nommée injonction ethnographique, cette attente découle d'un imaginaire anthropologique qui nourrit les exigences du lectorat euro-américain vis-à-vis de la littérature autochtone depuis son apparition. Au sein d'un corpus étendu (1902-2021), cette thèse entend donc identifier des stratégies de résistance à cette injonction. Entre écriture scientifique et écriture littéraire, elle fait dialoguer cinq auteurs de nationalités autochtones et d'époques différentes : Ohiyesa-Charles Eastman (Santee Dakota), Ella Cara Deloria (Yankton Dakota), John Joseph Mathews (Osage), James Welch (Gros Ventre / Blackfeet), et Louise Erdrich (Ojibwe). Les œuvres choisies relèvent de genres variés (l'autobiographie, la monographie ethnographique, l'essai, la monographie historique, le roman, le roman ethnographique et le roman historique), et permettent de formuler l'hypothèse d'une écriture autochtone comme technique d'ethnographie inversée. Cette écriture s'apparente à l'exercice d'un droit de retour sur les représentations ethnographique et historique des Autochtones, remettant en cause la méthode ethnographique, l'imaginaire anthropologique, et le récit historique étatsuniens. La pratique d'une ethnographie inversée invite également à un nouvel encodage de la différence, en développant, sous les régimes de la fiction et de la non-fiction, ses propres représentations des Euro-Américains, ses propres techniques d'écriture de l'histoire, et ses propres modes épistémologiques. Ainsi, cette pratique permet de dégager des textes un protocole de lecture pour le lectorat non-autochtone : les textes autochtones nous enjoignent de réfléchir aux modes de vérification et de représentation euro-américains qu'ils interrogent – l'ethnographie et l'anthropologie, l'histoire, et, plus généralement, notre volonté de savoir. Il s'agit donc de penser avec la littérature et la théorie critique autochtones un nouveau rapport à l'écriture, à la lecture, et à la connaissance. Le droit de retour qu'exerce la littérature autochtone se double alors d'un devoir de retour de la part de son lectorat euro-américain sur sa propre pratique.